

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 23 mai 2017

Le Conseil Municipal approuve les statuts modifiés de la communauté de communes du «Val de Ligne» concernant l'action en faveur des élèves des classes maternelles et primaires situées sur les communes membres des écoles publiques et privées en direction de la piscine la Perle d'Eau de l'Ardèche Méridionale située quartier la Raze à Lablachère pour la prise en charge du transport.

Il est nécessaire de créer un budget annexe pour l'opération « pose de panneaux photovoltaïques », celle-ci étant grevée de TVA.

Une décision modificative a été prise pour modifier l'imputation de certains articles concernant les travaux en régie effectués par l'agent technique pour le local technique et la mise en place des panneaux d'adressage.

Il a été accordé une subvention à la commune dans le cadre du « contrat Beaume Drobie Ligne 2015/2017 » pour la révision du schéma directeur d'assainissement et du zonage pour un montant de 3600 €. A cet effet, un contrat doit être passé entre le Département et la commune. Le conseil autorise le Maire à signer le contrat entre le Département et la commune concernant révision du schéma directeur d'assainissement et du zonage. Le bureau d'études IATE a été retenu pour mener à bien la réalisation de ce schéma pour un montant de 8 020 € HT. Le conseil municipal, autorise le Maire à signer la convention d'honoraires entre la commune de Montréal et le bureau d'études IATE

Les tarifs communaux de la redevance d'assainissement collectif restent inchangés pour 2017 : abonnement annuel : 90 €, prix au M3 : 1 €. La redevance à l'Agence de l'Eau pour modernisation des réseaux de collecte passe de 0.16 € le m3 à 0.155 € le m3.

Monsieur le Maire rappelle au conseil l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit du local technique communal. L'entreprise VIVARAIS ENERGIE, moins disante et offrant une prestation plus intéressante, a été choisie pour un montant de 24 495.44 € HT.

Dans le cadre du projet de renforcement de l'adduction d'eau potable aux quartiers de Bellevue, Chadeyron et Pont Martel les propriétaires des parcelles qui deviendraient constructibles sont sollicités par courrier sur leur participation financière au coût des travaux afin d'envisager si le projet est possible.

Les travaux de la traversée du village continuent pour le remplacement des conduites d'eau. La pose des containers semi-enterrés été effectuée.

Le chemin communal allant du village à Charonde / Charmasson va être remis en état, des fossés s'étant creusés et menaçant un mur privé.

Le bar le Platane va changer de propriétaire en septembre.

Une formation sur l'assainissement non collectif va être programmée pour l'agent technique qui est chargé des contrôles des installations individuelles, la commune ayant la compétence assainissement.

Il est à nouveau rappelé que les chiens ne doivent pas divaguer sur la voie publique en raison des nuisances entraînées : poubelles renversées, aboiements intempestifs, déjections sur le domaine public, agressions.